

**Ouvrages généraux**

Kuomourides, J.T., (sous la dir. de), *Greece and Cyprus in History*, Coronet Books, 1985.

Nations-Unies, *The Blue Helmets: A Review of United Nations Peace-keeping*, New York: ONU, 1985, pp. 259-300.

Wiseman, H. (sous la dir. de), *Peacekeeping*, Toronto Pergamon Press pour l'International Peace Academy, 1983.

**Renvoi****Le maintien de la paix et l'observation**

Le maintien de la paix et l'observation sont deux termes qui sont utilisés dans le langage courant pour désigner les opérations militaires menées par les forces de paix ou les organisations internationales chargées de maintenir la paix dans un territoire ou dans une zone déterminée. Ces deux termes sont souvent utilisés de manière interchangeable, mais il existe une différence importante entre eux. Le maintien de la paix est une opération militaire visant à empêcher les conflits armés ou les révoltes dans un pays ou une région, tandis que l'observation est une opération militaire visant à surveiller les activités des groupes armés ou des organisations terroristes dans un pays ou une région. Ces deux types d'opérations sont généralement menées par les forces de paix ou les organisations internationales chargées de maintenir la paix dans un pays ou une région, mais elles peuvent également être menées par les forces militaires nationales ou régionales. Les deux types d'opérations sont généralement menées avec l'objectif de maintenir la sécurité et la stabilité du pays ou de la région dans laquelle elles sont menées.

En novembre 1974, les autorités chypriotes turques ont déclaré unilatéralement l'indépendance de leur zone qui fut baptisée République turque du nord de Chypre (RTNC). Celle-ci était alors reconnue par le Conseil de l'Europe et l'ONU. Le résultat de cette situation fut la formation d'un conflit armé entre les deux communautés chypriotes, turques et grecques, qui dura jusqu'en 1988. Le Conseil de l'Europe et l'ONU ont alors décidé de faire pression sur les deux parties pour qu'elles trouvent une solution pacifique au conflit. La Turquie, qui cherchait à établir une république dans le nord de Chypre, a donc été invitée à participer à des négociations pour trouver une solution pacifique au conflit. Ces négociations ont été menées par les deux communautés chypriotes, turques et grecques, sous l'égide de l'Agence de Sécurité européenne (ASEC) et l'ONU. Elles ont abouti à la signature d'un accord de paix en 1988, qui a mis fin au conflit armé et a créé une zone tampon entre les deux communautés chypriotes.

Le résultat de ces négociations a été la création d'une zone tampon entre les deux communautés chypriotes, turques et grecques, qui a été créée par l'ASEC et l'ONU. Cette zone tampon a été créée pour empêcher les deux communautés chypriotes de se battre entre elles et pour assurer la sécurité des citoyens chypriotes. La zone tampon a été créée avec l'aide de l'ASEC et de l'ONU, et elle a été créée pour empêcher les deux communautés chypriotes de se battre entre elles et pour assurer la sécurité des citoyens chypriotes. La zone tampon a été créée avec l'aide de l'ASEC et de l'ONU, et elle a été créée pour empêcher les deux communautés chypriotes de se battre entre elles et pour assurer la sécurité des citoyens chypriotes.